

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	23
• présents	17
• votants	20
• absents	6
• exclus	0

Date de convocation :  
31 janvier 2025

Date d'affichage :  
31 janvier 2025

## Objet

De la commune de la Rivière-Saint-Sauveur

Séance du 06 février 2025 à 18 heures 30

M. Depirou Didier

Étaient présents :

: M. Didier Depirou, maire ; Mme Anne Petit, M. Thierry Gimer, Mme Virginie Pilatte, M. François Faride, Mme Jessica Peyroche, adjoints ; M. Jean Marchis, M. Luc Potel, M. Stéphane Audou, M. Stéphane Yon, Mme Aurélie Lemaire, Mme Pascale Beslon, M. Christophe Kassac, M. Grégory Grod, M. richard Jehenne, M. Marc Cambrune, M. Guillaume Caubrière, conseillers municipaux. Mme Aurélie Domin avait donné pouvoir à Mme Jessica Peyroche. Mme Caroline Mouette avait donné pouvoir à Mme Pascale Beslon. M. Anthony Lebas avait donné pouvoir à M. Guillaume Caubrière. Mme Véronique Audou, M. Christophe Hémerly et Mme Estelle Barbey, absents et excusés.

Secrétaire de séance :

Mme Peyroche Jessica

**Délibération 2025- 05 :Avis sur la demande  
d'enregistrement de la société Cosmoluxe (fabrication et  
conditionnement de parfums)**

**Rapporteur : M. FARIDE.**

La société Cosmoluxe avait créé une extension de son activité sans prendre en compte le changement règlementaire lié. La société souhaite régulariser cette situation et doit effectuer une demande d'enregistrement au titre des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement). Le dossier ayant été réputé complet et régulier, une consultation publique se déroulera du 10 février au 10 mars 2025.

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 014-211405360-20250206-202505-DE



La société a déjà effectué pour plus de 100 000€ de travaux dans un délai court. Cependant, des demandes complémentaires ont été soulevées par la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Normandie.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sous réserve de la transmission des éléments complémentaires demandés par la DREAL.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de M. Faride,

A l'unanimité,

**DONNE un avis favorable à la demande présentée par société COSMOLUXE en vue d'obtenir l'autorisation de modifier leurs conditions d'exploitation, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous réserve de la transmission des éléments complémentaires demandés par les services de la DREAL.**

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le 10 février 2025.

Fait à la Rivière-Saint-Sauveur, le 10 février 2025

Le Maire



**Didier DEPIROU**  
Maire de La Rivière-Saint-Sauveur